

La commune de Luc-sur-Aude vous informe sur les risques majeurs



INONDATION

RISQUE NATUREL

Sur la commune de Luc-sur-Aude, le risque d'inondation est provoqué par les crues de l'Aude et par celles du ruisseau de Luc.

La mairie a évoqué les événements remarquables sur l'Aude : 1891, 1963, 1996, 2000 et 2011. L'événement de 1992 dont l'épicentre était situé sur le bassin versant de la Sals est le dernier événement majeur. Celui de 1891 est considéré comme exceptionnel et l'aléa du PPRi (en cours de validation) en est issu. Une station de pompage est présente dans la zone inondable de l'Aude. L'autonomie en eau potable est garantie pour un à deux jours.

Le ruisseau de Luc traverse la commune de Luc-sur-Aude d'Est en Ouest. Quatre ponts l'enjambent dont celui de la RD118. Au vu de la modélisation hydraulique (PPRi), les débordements dans le cas d'une pluie de période de retour 100 ans sont limités et seuls un hangar (situé dans le bourg) et une habitation (à l'amont du bourg) sont potentiellement touchés. Le parking de la mairie situé à l'amont du pont peut être touché en cas de crue exceptionnelle.

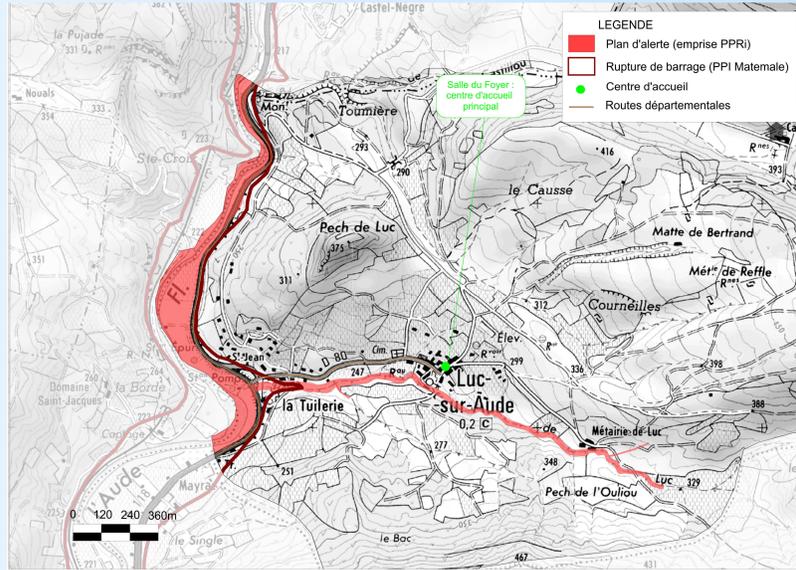


RUPTURE DE BARRAGE

RISQUE TECHNOLOGIQUE

La commune de Luc-sur-Aude peut être touchée par une éventuelle rupture du barrage de Matemale sur l'Aude.

L'onde de submersion suite à la rupture du barrage toucherait la commune de Luc-sur-Aude 2 heures et 52 minutes après la rupture du barrage.



Où vous rendre en cas d'évacuation?

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à la **salle du Foyer** qui fera office de centre d'accueil principal.

S'informer tout au long de la crise:

Onde de France bleu Roussillon
Carte de vigilances de crues : www.vigicrues.gouv.fr
Site de Météo France : www.meteo.fr

BONS RÉFLEXES

- Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.
- Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aération.
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Montez à pied dans les étages.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Évitez d'utiliser votre véhicule.

EN CAS DE CRISE

Un PC crise est ouvert en Mairie de Luc-sur-Aude Tél. 04.68.74.01.55
Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : Tél. 18 (poste fixe) 112 (portable)
autres numéros de secours : Police / Gendarmerie 17 - SAMU 15

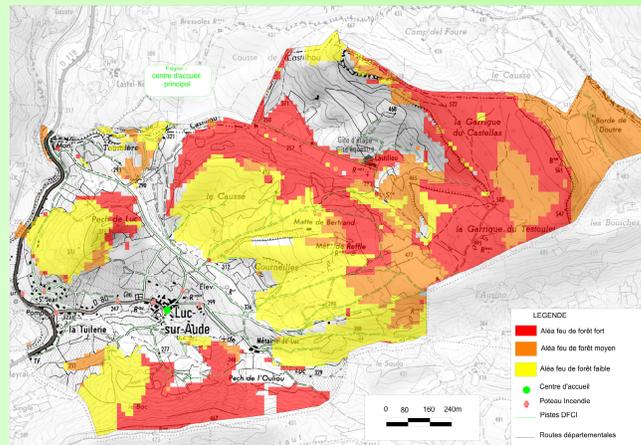
RISQUE NATUREL



FEU DE FORÊT

La commune de Luc-sur-Aude est concernée par un risque de feux de forêt. Les principaux enjeux sont des Etablissements recevant du Public (ERP) ainsi que la totalité des écarts du territoire communal situés à l'intérieur ou à proximité des zones exposées au feu de forêt.

Entre 1973 et 2014, 4 feux de forêt se sont déclarés sur le territoire communal. Pour cette période, le total des surfaces brûlées a été d'environ 3 hectares.



Débroussaillage

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

*la zone débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant.

Pour plus d'information, contacter la DDTM au 04.68.10.31.00

Où vous rendre en cas d'évacuation

En cas de sinistre, le plan communal de sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours, Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

BONS RÉFLEXES

- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, amorcez les abords.
- Fermez les volets, portes et fenêtres, calefeutrez avec des linges mouillés.
- Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.
- Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités.
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.

RISQUE TECHNOLOGIQUE



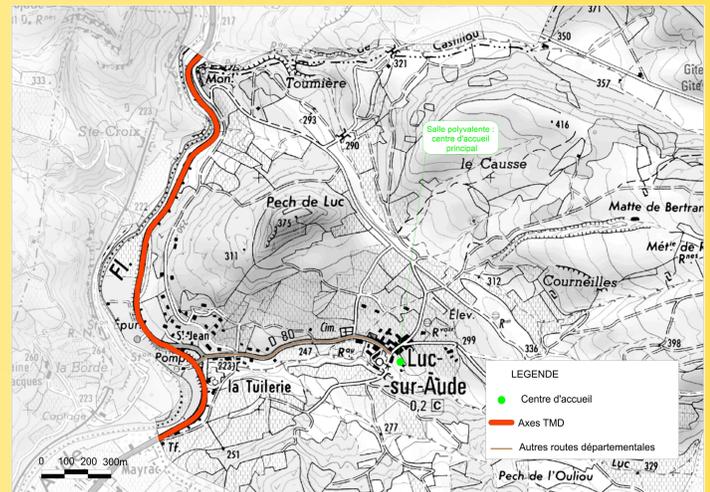
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie fluviale et voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

Sur la commune de Luc-sur-Aude, les matières dangereuses sont véhiculées le long de la route départementale RD118.

Où vous rendre en cas d'évacuation

En cas d'accident, le plan communal de sauvegarde est déclenché. Suivant la cause et votre situation géographique par rapport à celui-ci, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



BONS RÉFLEXES

- Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.
- Ne fumez pas, pas de flammes ni d'épaves.
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- Fermez et calefeutrez portes, fenêtres et ventilation. Éloignez vous en.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

RISQUE NATUREL



MOUVEMENT DE TERRAIN

Trois zones de glissement et une zone d'éboulement ont été repérées à proximité du bourg de Luc-sur-Aude. Il n'y a pas d'enjeux répertoriés sur ces zones.

Le long de la RD118, des mouvements sont relevés, il s'agit de l'érosion des berges de l'Aude et d'éboulements sur le remblai de la route.

BONS RÉFLEXES

- S'éloignez de la zone dangereuse.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- S'abritez, en cas d'urgence, derrière un obstacle (rocher, arbre, ...)